

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, certains députés d'en face ont suggéré cet après-midi qu'il vaudrait peut-être mieux faire ceci plutôt que d'entendre la déclaration du ministre faite par un autre en son absence, ce que nous avons d'abord proposé. Toutefois, il vaudrait mieux, je pense, convenir de terminer le débat au point où nous en sommes, alors, le ministre pourrait prononcer son discours demain. Ou est convenu que si le ministre était ici et prenait la parole en ce moment, il mettrait fin au débat. Si cette suggestion ne plaît pas aux vis-à-vis, nous pouvons ajourner le débat à un autre jour.

• (9.20 p.m.)

On a fait remarquer que si le ministre était à la Chambre et intervenait dans la discussion, son intervention mettrait fin au débat. Il serait plus simple de s'entendre pour mettre fin au débat et pour que l'intervention du ministre se fasse demain.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je ne crois pas que les députés veuillent s'étendre longuement là-dessus. Sauf erreur, la présidence est d'avis qu'un accord unanime était intervenu entre les leaders à la Chambre. Naturellement, à défaut d'accord, il ne peut en être ainsi ordonné et la présidence, sous la direction de la Chambre, mettra un autre article de l'ordre du jour en délibération.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, pourrais-je encore une fois dire quelques mots pour faciliter l'adoption de la mesure législative à la Chambre. Le ministre est absent ce soir et, comme l'a signalé le whip adjoint du côté ministériel, il aimerait clore le débat. J'aimerais bien l'entendre, car c'est un ministre du Travail à l'esprit créateur et au discours instructif. L'adoption de la mesure s'en trouverait donc facilitée, je pense, si l'on déclarait maintenant qu'il est dix heures, quitte à entendre les remarques du ministre en une autre occasion.

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter brièvement le rappel au Règlement invoqué d'abord par le député de Crowfoot. Le ministre est absent ce soir car il prononce une allocution devant les instituteurs de l'Ontario. Or, vu la complexité de la mesure législative à l'étude—et des questions bien compliquées ont été posées—le ministre avait l'intention d'examiner attentivement le compte rendu du débat de ce soir, dans le hansom, afin de pouvoir donner des réponses détaillées aux questions pertinentes de bon nombre de vis-à-vis.

Nous sommes convenus dans la journée de terminer ce soir l'étape de la deuxième lecture et de permettre au ministre de répondre demain à ces questions. J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre accepteront cette suggestion utile.

M. Peters: Le meilleur moyen est de déclarer qu'il est 10 heures.

M. Horner: Dix heures.

M. l'Orateur suppléant: La présidence doit évidemment respecter les désirs des députés. Sauf erreur, un accord a été conclu. Des députés se sont prononcés sur le

[M. l'Orateur suppléant.]

rappel au Règlement. Plaît-il à la Chambre de clore maintenant le débat à l'exception du discours du ministre du Travail?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

M. l'Orateur suppléant: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Jerome), appuyé par le député de Barnaby-Richmond-Delta (M. Goode), propose que le débat soit ajourné maintenant. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, vu l'urgence de cette motion, nous n'exigerons pas de motion par écrit.

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

CRÉATION D'UN CONSEIL ET D'OFFICES

La Chambre passe à l'étude du bill C-176, créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendements.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le bill C-176 revient aujourd'hui à la Chambre à l'étape du rapport et la présidence est au courant des discussions auxquelles a donné lieu la procédure. Les députés n'ignorent pas qu'il appartient à la présidence de regrouper et de combiner certains amendements. Je crois qu'il y a quelque 30 amendements à examiner à cette étape du débat. Je vais exposer aux honorables députés la façon dont je conçois l'accord qui est intervenu et s'il existe une divergence d'opinion, les députés me le feront savoir. Je pourrais lire les notes dont je dispose et si la Chambre y consent elle pourrait en faire un ordre.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, il ne sera pas facile à la présidence de mettre de l'ordre dans les propositions d'amendements dont certains se ressemblent beaucoup. Je regrette fort que la présidence n'ait pas consulté les motionnaires car ils seraient mieux placés pour exposer les motifs dont ils se sont inspirés et pour regrouper ces amendements avec l'aide de la présidence. Je crains donc qu'il n'y ait quelques divergences de vues au sujet de la façon dont les amendements ont été regroupés puisque la présidence n'a pas jugé bon de consulter les motionnaires. Je soulève cette question uniquement à titre de suggestion. Nous ne savons pas encore très bien quelles sont les nouvelles règles qui s'appliquent à l'étape du rapport.

Je ferai remarquer à la présidence qu'une situation semblable ne manquera pas de se produire dans l'avenir et qu'il serait souhaitable que Son Honneur, avant de